

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 13 janvier 2014 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbaux du 2 et 9 décembre 2013
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Demande du Restaurant Le Verger
 - 6.2 Demande de la Fondation Pro-Études
 - 6.3 Demande de contribution pour la Fondation Collège Santé
 - 6.4 Demande de l'École Secondaire Paul-Germain Ostiguy – Gala Méritas
 - 6.5 Invitation de la Croix-Rouge Canadien Division Québec pour le déjeuner annuel
 - 6.6 Invitation du Mondial des Cidres de Glace
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Abrogation : Règlement 2013-183 modifiant le règlement 2009-112 concernant la régie interne des affaires du conseil municipal de la municipalité de Rougemont
8. Administration et greffe
 - 8.1 Nomination des membres du comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville
9. Ressources humaines
 - 9.1 Mise à pied – Journalier à l'eau potable
10. Urbanisme
 - 10.1 Prolongement des décisions # 334 023 et 366 639 pour l'exploitation d'une sablière et pour le concassage et le recyclage de béton et d'asphalte
11. Loisirs
 - 11.1 Soumission pour l'installation d'un air climatisé au Centre Omer-Cousineau
 - 11.2 Appui à la municipalité de St-Césaire pour les travaux de réfection de l'Aréna Guy-Nadeau

12. Eau potable / Eaux usées

- 12.1 Modernisation du puits Bessette (point remis lors de l'assemblée de novembre)
- 12.2 Ajout d'un compteur d'eau facturable à A. Lasseonde inc.
- 12.3 Offre de service Aqua-Data – Inspection des conduites et regards d'égouts
- 12.4 Achat de deux unités de chauffage pour l'usine de filtration

13. Dépôt de documents au conseil

- 13.1 Dépôt d'une résolution de la ville de Marieville au sujet de l'étude sur les besoins d'eau potable.

14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité

15. Période de questions réservée à l'assistance

16. Levée de la séance.

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district #1
Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district #2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district #3
Monsieur Mario Côté, conseiller au district #
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Dans la salle, une personne est présente.

14-01-2281

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2282

Adoption des procès-verbaux du 2 et 9 décembre 2013

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le procès-verbal de la session du 2 et 9 décembre 2013 tels que rédigés.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2283

Approbation du paiement des comptes

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 2 décembre 2013;

Pour un montant total de 122 885.48\$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 13 janvier 2014 au montant de 175 309.03\$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2284

Demande du Restaurant Le Verger

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu d'accepter la demande du Restaurant Le Verger et de permettre au VTT de se ravitailler au restaurant. Cette autorisation est valide pour cette saison uniquement (du 15 novembre au 15 mars) et sera réévaluer l'an prochain afin de pouvoir prendre en considération l'opinion des résidents à proximité. S'il advenait que des plaintes (fondées) soient communiquées à la municipalité, celle-ci se réserve le droit d'annuler sans délai la présente autorisation.

Vote pour : 6

Vote contre :

Demande de la Fondation Pro-Études

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

Demande de contribution Fondation Collège Santé

Ce point est reporté afin de permettre à la municipalité d'obtenir plus de détails sur les raisons du si faible nombre de résidents de Rougemont pris en charge par la clinique au cours des dernières années.

14-01-2285

Demande de l'École Secondaire Paul-Germain Ostiguy – Gala Méritas

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et il est résolu de verser une bourse de 150\$ à un élève de Rougemont qui se sera distingué lors du Gala Méritas qui aura lieu le 21 mai prochain.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2286

Invitation de la Croix-Rouge Canadien Division Québec pour le déjeuner annuel

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et il est résolu d'acheter deux (2) billets au montant de 8\$ chacun pour le déjeuner annuel de la Croix-Rouge Canadienne qui se tiendra le 26 janvier prochain à la salle des Chevaliers de Colomb de Marieville.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2287

Invitation du Mondial des Cidres de Glace

Il est proposé par Monsieur Mario Côté et il est résolu d'acheter un (1) billet au montant de 100\$ pour le cocktail dinatoire du Mondial des Cidres de Glace qui se tiendra le jeudi 30 janvier prochain à 18h à l'hôtel ATL du quartier Dix30 de Brossard.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2288

Abrogation : Règlement 2013-183 modifiant le règlement 2009-112 concernant la régie interne des affaires du conseil municipal de la municipalité de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont est soumise au Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE en 2009, le conseil a adopté une régie interne pour le fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des points décrits dans le règlement de régie interne sont soulevés et décrit dans le Code Municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut éviter d'être en conflit avec sa propre réglementation;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de l'assemblée de novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault, et il est résolu d'adopter le présent règlement décrétant et statuant ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement 2009-112 intitulé concernant la régie interne des affaires du conseil municipal de la municipalité de Rougemont.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2289

Nomination d'un membre du comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QUE le premier mandat des membres du Comité en sécurité incendie de la MRC de Rouville prend fin;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire, Alain Brière est nommé sur ledit comité et que la MRC de Rouville demande de nommer un substitut en cas d'absence de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a nommé un comité interne responsable du Service Incendie sur la municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur et résolu de nommer Monsieur Pierre Dion comme substitut sur le Comité en sécurité incendie de la MRC afin d'agir dans l'impossibilité de Monsieur Alain Brière.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2290

Mise à pied – Journalier à l'eau potable

Il est proposé par Monsieur Mario Côté et il est résolu de mettre à pied le

journalier à l'eau potable.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2291

Prolongement des décisions # 334 023 et 366 639 pour l'exploitation d'une sablière et pour le concassage et le recyclage de béton et d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE F. Bernard experts-conseils (mandataire) s'adresse au nom de Sablière Rougemont inc. (Demanderesse), à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir les autorisations requises afin prolonger l'exploitation d'une sablière et le concassage et recyclage de béton et d'asphalte sur une partie du lot 1 715 826 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une superficie d'environ 22 hectares, mais après analyse la municipalité considère que la superficie restante de l'exploitation est de 12,2 hectares;

CONSIDÉRANT QUE la demande est divisée en 9 zones que les zones 1 et 2 sont à toute fin terminées au niveau de leur exploitation et que la zone 8 ne peut être exploitée, car elle fait partie de la zone A-08 du plan de zonage au règlement municipal 2003-052 et où l'usage « exploitation de dépôts de sable » n'est pas autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la zone 8 du projet ne peut être exploitée également, car l'aire d'exploitation de la sablière se rapprocherait du puits municipal Bessette qui est situé à moins d'un kilomètre du site;

CONSIDÉRANT QUE les activités de concassage et recyclage de béton et d'asphalte était spécifiquement interdites sur l'ensemble du territoire avant même l'autorisation de la CPTAQ no 366 639, selon l'article 15.5 du règlement de zonage 2003-052;

CONSIDÉRANT QUE la décision # 334 023 de la CPTAQ considère favorablement l'exploitation de la sablière permettant ultimement d'améliorer les possibilités agricoles de ce secteur;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'autoriser la prolongation de l'exploitation d'une sablière sur une superficie de 12,2 hectares sur une partie du lot 1 715 826 du

cadastre du Québec et la prolongation de l'activité de concassage et recyclage de béton et d'asphalte.

Vote pour : 6

Vote contre :

Soumission pour l'installation d'un air climatisé au Centre Omer-Cousineau

Ce point est remis à une séance ultérieure.

14-01-2292

Appui à la municipalité de St-Césaire pour les travaux de réfection de l'Aréna Guy-Nadeau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont bénéficie des services rendus par l'Aréna Guy-Nadeau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a été mise au fait des problèmes de structure de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Césaire désire procéder à une étude afin d'évaluer toutes les options possibles concernant les travaux à effectuer à l'aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur et résolu d'appuyer la demande de la Municipalité de St-Césaire afin d'effectuer une étude de possibilités, le tout sans frais pour la municipalité de Rougemont.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2293

Modernisation du puits Bessette (point remis lors de l'assemblée de novembre)

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter le projet présenté par le Superviseur des eaux, Monsieur Thomas Gagné, afin de moderniser les installations du puits Bessette pour un montant évalué à 20 000\$, comprenant notamment l'installation et l'achat d'une vanne régulatrice de pression avec un deuxième point d'injection de chlore indépendant ainsi qu'une pompe doseuse supplémentaire

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2294

Ajout d'un compteur d'eau facturable à A. Lassonde inc.

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'ajouter le compteur de la réserve incendie sur la lecture trimestrielle des industries. Il est de plus résolu de faire les recherches nécessaires afin savoir ce à quoi ont servi les 105 373 m³ inscrit à ce compteur depuis son installation.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2295

Offre de service Aqua-Data – Inspection des conduites et regards d'égouts

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de refuser l'offre de service d'Aqua-Data pour l'inspection par téléobjectif d'Aqua Zoom des regards et des conduites correspondantes des réseaux d'égouts pluviaux et sanitaire.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2296

Achat de deux unités de chauffage pour l'usine de filtration

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'acheter deux unités de chauffage de 7,5 kw, 600v avec un thermostat intégré au montant de 1389.00\$ plus taxes, à ce montant s'ajoute l'installation par un électricien pour un montant d'approximativement 350\$.

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2297

Dépôt d'une résolution de la ville de Marieville au sujet de l'étude sur les besoins d'eau potable

La directrice-générale, Madame Kathia Joseph, dépose au conseil municipal la résolution de la Ville de Marieville à propos de sa position au sujet de l'étude sur les besoins d'eau potable et du projet « SECT'Eau ».

Vote pour : 6

Vote contre :

14-01-2298

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Michel Arsenault et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussigné certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 14^e jour de janvier 2014

Kathia Joseph
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Directrice générale

.....
Maire